

**Compte-rendu du conseil
de la Communauté de Communes
des Bastides Dordogne-Périgord
le 27 mai 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept mai, le Conseil Communautaire s'est réuni Salle Jacques Brel, à LALINDE, à la suite de la convocation adressée par Christian ESTOR, Président, le 20 mai 2014.

Nombre de membres en exercice : 68

Présents : 65

ALLES SUR DORDOGNE	Michel CALES
BADEFOLS SUR DORDOGNE	Jean-Philippe COUILLARD
BANEUIL	Thierry DEGUILHEM
BAYAC	Ghislaine MENARD (remplaçante d'Annick CAROT)
BEAUMONT DU PERIGORD	Dominique MORTEMOSQUE
	Sébastien LANDAT
BIRON	Bruno DESMAISON
BOUILLAC	Paul-Mary DELFOUR
BOURNIQUEL	Jean-Marie SELOSSE
CALES	Jean-Marie CHAVAL
CAPDROT	Patricia FEUILLET
CAUSE DE CLERANS	Bruno MONTI
COUZE SAINT FRONT	Jean-Louis LAFAGE
	Philippe FRANCO
GAUGEAC	Robert ROUGIER
LABOUQUERIE	Éléonore BAGES
LALINDE	Christian BOURRIER
	Christine VERGEZ
	Christian ESTOR
	Catherine PONS
	Michel COUDERC
	Anne-Marie DROUILLEAU
	Gilbert LAMBERT
	Isabelle CAUT
	Jérôme BOULLET
	Véronique CAPDEVILLE
LANQUAIS	Michel BLANCHET
LAVALADE	Thierry TESTUT

LE BUISSON DE CADOUIN

Jean-Marc GOUIN
Christelle OSTINET
Annick GOUJON
Jean-Marc LAFORCE
Mérico CHIES

LIORAC SUR LOUYRE

Jean-Claude MONTEIL

LOLME

Bernard ETIENNE

MARSALES

Jean-Pierre PRETRE

MAUZAC ET GRAND CASTANG

Patrice MASNERI

Christian CRESPO

MOLIERES

José DANIEL

MONPAZIER

Fabrice DUPPI

MONSAC

Daniel SEGALA

MONTFERRAND DU PERIGORD

Nathalie FABRE

NAUSSANNES

Pierre BONAL

NOJALS ET CLOTTES

Alain MERCHADOU

PEZULS

Roger BERLAND

PONTOURS

Marie-Thérèse ARMAND

PRESSIGNAC VICQ

Benoît BOURLA

RAMPIEUX

Viviane GRELLETY

SAINT AGNE

Serge MERILLOU

SAINT AVIT RIVIERE

Jean-Gabriel MARTY

SAINT AVIT SENIEUR

Alain DELAYRE

SAINT CAPRAISE DE LALINDE

Laurent PEREA

SAINT CASSIEN

Denis RENOUX

SAINT FELIX DE VILLADEIX

Philippe GONDONNEAU

SAINT MARCEL DU PERIGORD

Yves WROBEL

SAINT MARCORY

Jean CANZIAN

SAINT ROMAIN DE MONPAZIER

Gérard CHANSARD

SAINTE CROIX DE BEAUMONT

Jean-Pierre HEYRAUD

SAINTE FOY DE LONGAS

Philippe LAVILLE

SAINTE SABINE BORN

Maryse BALSE

SOULAURES

Magalie PISTORE

URVAL

Roland KUPCIC

VARENNES

Gérard MARTIN

VERDON

Jean-Marie BRUNAT

VERGT DE BIRON

Nathalie FRIGOUT

Absents excusés :

BEAUMONT DU PERIGORD

Jacqueline MOLLARD

LE BUISSON DE CADOUIN

David FAUGERES

Éliane BERÇOT

Pouvoirs :

Jacqueline MOLLARD absente, avait donné pouvoir à Dominique MORTEMOUQUE ;
Éliane BERÇOT absente, avait donné pouvoir à Jean-Marc LAFORCE.

ORDRE DU JOUR

1. Tableau des effectifs
2. Recrutement d'agents saisonniers et agents de remplacement
3. Dossier SAINTE MARTHE
 - Emprunt à la CDC
 - Convention AOT avec les Papillons Blancs
4. Indemnités du receveur de la communauté de communes
5. Autorisation de poursuite au comptable public
6. Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel
7. Règlement pour les Achats Publics
8. Règlement intérieur de la CCBDP
9. Election de 3 membres au CA de la mission locale
10. Questions et informations diverses

Composition des commissions intercommunales

Décisions

Arrêtés

marchés publics

Nomination des membres qualifiés au CIAS

des membres représentant la CCBDP au Comité Technique
au bureau du PGB

Le Président ouvre la séance en procédant à l'appel des délégués de la Communauté de Communes.

Puis, il demande aux conseillers l'autorisation d'enlever de l'ordre du jour le point n° 7 concernant le règlement des achats publics.

Le conseil communautaire l'autorise à modifier l'ordre du jour.

Ensuite, il propose à Monsieur Patrice MASNARI d'assurer le secrétariat de séance, ce qu'il accepte.

Puis, il soumet à l'Assemblée le compte-rendu du conseil communautaire du 29 avril 2014.

Celui est approuvé à l'unanimité.

Il informe également les conseillers que le compte-rendu du 06 mai dernier est consultable sur le site de la Communauté de Communes dans l'espace « Elus », et que dorénavant les projets des délibérations et des compte-rendus ne seront plus envoyés mais mis en ligne sur le site. Il propose que ce compte-rendu soit approuvé lors du prochain conseil.

Il précise également que des réunions d'échanges pour informer les Maires des communes sur la démarche à mettre en place en vue de la définition et de l'harmonisation des compétences de la communauté de communes auront lieu par secteur du 02 au 06 juin prochains.

Puis, avant de commencer la séance, le Président souhaite donner la parole à Dominique MORTEMOUSQUE, 1^{er} Vice-Président chargé de la voirie.

Dominique MORTEMOUSQUE, fait part à l'assemblée de son élection à la Présidence du SYGED.

Du fait de ce nouveau mandat, il explique qu'il souhaite rester Vice-Président (avec délégation en absence du Président) mais demande au président le retrait de sa délégation concernant la « Voirie », qui est une partie très sensible demandant beaucoup de temps. Compte tenu de cela, il émet aussi le souhait de ne plus percevoir son indemnité.

Le Président, Christian ESTOR, accepte et fait part au conseil de son intention de prendre en charge la partie « Voirie » en attendant la définition des compétences.

1. Tableau des effectifs

Le Président rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filière et cadres d'emplois avec la durée hebdomadaire de travail.

Le Président présente au Conseil Communautaire l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services au 1^{er} mai 2014.

Le Président propose à l'assemblée, d'adopter le tableau des emplois arrêté au 1^{er} mai 2014.

Il est fait état par un conseiller communautaire du fait que le tableau des effectifs aurait dû être présenté préalablement au Comité Technique.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, adopte, par 01 abstention et 66 voix pour, le tableau des emplois arrêté au 1^{er} mai 2014, annexé au présent compte-rendu.

2. Recrutement d'agents saisonniers et agents de remplacement

Afin de faire face aux arrêts de travail du personnel, ainsi qu'au surcroît de travail pendant les saisons estivales et plus particulièrement dans les services enfance et jeunesse, voirie et tourisme, il est nécessaire de procéder rapidement à des embauches de personnel remplaçant.

De ce fait le Président propose au Conseil Communautaire, de l'autoriser pendant la durée de son mandat à recruter en tant que de besoins, des agents non titulaires, ainsi que des agents saisonniers selon les limites maximales de 6 adjoints d'animation de 2^{ème} classe (échelon 1 – échelle 3) et de 3 adjoints techniques de 2^{ème} classe (échelon 1 – échelle 3).

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, entérine à l'unanimité la proposition ci-dessus, et charge le Président de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et de leur profil. Il l'autorise également à signer toute convention de stage.

3. Dossier SAINTE MARTHE

Christian ESTOR explique au conseil que l'ex communauté de communes du Monpaziérois avait lancé un projet de création d'un foyer d'accueil expérimental pour personnes handicapées vieillissantes à MONPAZIER avec les Papillons Blancs PB sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes.

Ce projet relevant du domaine public, il a été décidé de conclure une Autorisation d'Occupation Temporaire avec les Papillons Blancs sous la forme d'une convention d'une durée de 70 ans afin de garantir à l'association son installation dans le temps.

Au niveau financier, cette opération est une opération qui s'équilibre puisque les Papillons Blancs vont verser à la communauté de communes des redevances trimestrielles égales aux annuités de remboursement d'une avance remboursable à la CARSAT de 721 591 € et d'un emprunt de 402 090 € sur 25 ans calculé sur le montant des travaux et frais engagés par la CCBDP (2 273 375 €) avec l'accord des PB déduction faite des subventions perçues (800 000 € ET) et du FCTVA.

Les travaux se terminent et il est envisagé la remise des clés aux Papillons Blancs le 1^{er} Août. Le Président profite de cette occasion pour remercier les différents intervenants sur ce dossier.

Emprunt à la CDC

Après avoir consulté plusieurs établissements de prêt et en accord avec les Papillons Blancs, le président est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations CDC un Contrat de prêt composé d'une ligne de prêt pour un montant total de 402 090 € et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Ligne du Prêt	PHARE
Montant :	402 090 €
Durée totale de la ligne du Prêt	100 trimestres
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Taux d'intérêt annuel fixe	3.06%
Profil d'amortissement	amortissement déduit avec intérêts différés

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise, à l'unanimité, son président à signer la convention régissant l'AOT avec les Papillons Blancs ainsi que le Contrat de Prêt et la demande de réalisation de fonds.

4. Indemnités du receveur de la communauté de communes

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent demander aux agents des services extérieurs de l'Etat leurs concours pour le conseil et la confection des documents budgétaires. Pour cela, les receveurs peuvent percevoir des indemnités dont les conditions d'octroi sont précisées dans le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

Le Conseil de la Communauté de Communes décide à l'unanimité :

- de demander le concours du Receveur pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable ;
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an ;
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame Christine CADRET (Receveur de la communauté de communes et Trésorier à LALINDE) ;
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

5. Autorisation de poursuite au comptable public

Le Code Général des Collectivités Territoriales pose comme principe que chaque poursuite de débiteur d'une collectivité locale n'ayant pas acquitté sa dette envers celle-ci doit avoir l'accord préalable de l'ordonnateur de la collectivité. Il étend la faculté pour l'ordonnateur de donner à son comptable une autorisation permanente ou temporaire à tous les actes de poursuite.

Le décret du 15 Novembre 2005 fixe le seuil de dispense de poursuites inférieur ou égal à 130 € pour les oppositions à tiers détenteurs sur les comptes bancaires et à 30 € pour tous les autres cas ;

Le Président considère qu'une autorisation permanente au receveur améliorera le recouvrement des recettes de la collectivité en les rendant plus aisées.

Il précise qu'il est possible de fixer également un seuil de dispense de poursuite pour les saisies mobilières et propose un seuil inférieur ou égal à 200 €;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, de donner au receveur l'autorisation permanente de poursuite pendant la durée du mandat et fixe le seuil de dispense de poursuites à 200 € pour les saisies mobilières.

6. Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel

Le marché de l'Energie étant ouvert à la concurrence, les collectivités locales peuvent choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques.

Les Syndicats Départementaux d'Énergies (SDE24, SYDEC, SDEEG, SDEE47 et SDEPA) s'unissent pour constituer un groupement de commande, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.

Le président explique que l'achat groupé peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et d'obtenir des meilleurs prix. Le groupement de commande escompte grâce au volume de commandes estimé des économies de l'ordre de 15% sur la facture de gaz naturel.

La Communauté de communes des Bastides, Dordogne-Périgord pour l'année 2013 a consommé 43 676 € de gaz naturel pour ses équipements, cet achat groupé présente un intérêt certain pour la Communauté de Communes au regard de ses besoins propres.

Sur proposition du Président de limiter dans l'immédiat cette adhésion à l'achat de gaz naturel pour la durée d'une commande de 3 ans, le Conseil Communautaire accepte d'adhérer à ce groupement d'achats.

7. Règlement pour les Achats Publics

Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour après autorisation des membres du Conseil Communautaire.

8. Règlement intérieur de la CCBDP

Monsieur le Président a proposé au Conseil Communautaire de créer un règlement des Assemblées de la Communauté de Communes, bien que cela ne soit pas obligatoire. Celui-ci fixe les modalités de fonctionnement des différentes assemblées.

Un projet a donc été adressé aux Conseillers Communautaires. Celui-ci a fait l'objet de plusieurs remarques notamment :

Dans l'article 13 : il est rajouté « la suspension de séance peut être sollicitée par un tiers des membres du conseil ».

Dans l'article 16 : le sigle N.T.I.C. est mentionné en entier « Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication »

Dans l'article 18 : la modification porte sur le nombre de membres aux commissions, notamment pour les communes de moins de 500 habitants qui pourront désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour chacune des commissions.

Il est convenu de procéder aux modifications demandées, puis de présenter à nouveau le règlement intérieur lors du prochain conseil communautaire.

9. Election de 3 membres au CA de la mission locale

La Mission Locale du Bergeracois a pour objectif de construire et d'adapter en permanence le service à rendre aux jeunes et notamment ceux qui rencontrent le plus de difficultés, en mettant en place des services d'accueil, d'information, d'orientation, de formation, accès à l'emploi, d'accompagnement social et d'animation de projets. Son territoire est celui de l'arrondissement de Bergerac, il est composé de 13 cantons et 150 communes soit 104 636 habitants.

Les élus communautaires participent aux instances de la Mission Locale (Bureau, Conseil d'Administration, Assemblée Générale) afin d'être le relais des orientations et décisions prises vers leurs territoires.

Le Président explique qu'il est nécessaire d'élire trois membres au conseil d'administration.

Le Conseil Communautaire désigne, à l'unanimité, pour représenter la Communauté de Communes au Conseil d'Administration de la Mission Locale du Bergeracois :

- Monsieur FRANCO Philippe
- Monsieur TESTUT Thierry
- Madame GRELLETY Viviane

10. Questions et informations diverses

Monsieur le Président fait le point sur la composition des commissions intercommunales. Il est convenu que pour les communes de moins de 500 habitants, un suppléant peut être désigné.

Une modification est également apportée aux Commissions. La Commission Culture est scindée de la commission Sport. Un mail va donc être envoyé aux mairies afin de constituer séparément la commission Sport et la commission Culture.

Ensuite le Président, fait part au Conseil des décisions (jointes en annexe) concernant les marchés publics qui ont été prises depuis le 29 avril dernier, ainsi que de la nomination des membres qualifiés au CIAS.

Puis, il informe l'assemblée qu'il a pris un arrêté fixant la composition du Comité Technique concernant les représentants des Élus de la Communauté de Communes des Bastides, Dordogne-Périgord. Celui-ci est établi comme suit :

Titulaires :

Monsieur Christian ESTOR, Président
Monsieur Laurent PÉREÁ
Monsieur Dominique MORTEMOSQUE
Monsieur Jean-Marc GOUIN

Suppléants :

Madame Marie-Thérèse ARMAND
Madame Annick CAROT
Monsieur Gérard MARTIN
Monsieur Bernard ETIENNE

Puis il termine en informant les membres du conseil que Patrice MASNERI est référent au bureau du Pays du Grand Bergeracois, et que Jean-Marc GOUIN est référent à la commission Agriculture – Viticulture – Forêt du Pays du Grand Bergeracois.

L'ordre du Jour étant épuisé, le président clôture la séance à 19 heures 45.

La prochaine réunion est prévue le Mardi 24 Juin 2014 à 18h30, salle Jacques Brel à LALINDE.

ANNEXE

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1er MAI 2014

	Catégories	Effectifs pourvus						Emplois vacants	Effectifs budgétaires
		Titulaires ou Stagiaires			Non Titulaires				
		TC	TNC	Durée Hebdo.	TC	TNC	Durée Hebdo.		
FILIERE ADMINISTRATIVE									
<u>Cadre d'emplois : Attachés territoriaux</u>									
Attaché principal	A	3		35					3
Attaché	A	1		35	1		35		2
<u>Cadre d'emplois : Secrétaires de mairie</u>									
Secrétaire de mairie	A		1	32					1
<u>Cadre d'emplois : Rédacteurs</u>									
Rédacteur	B	2		35	2				4
Rédacteur	B					2	23,31		2
Rédacteur	B					1	17,5		1
Rédacteur	B							3	
Rédacteur principal 2ème cl	B				1		35		1
Rédacteur principal 1ère cl					3		35		3
<u>Cadre d'emplois : Adjoints administratifs</u>									
Adjoint administratif principal 1ère cl	C		1	10					1
Adjoint administratif principal 2ème cl	C	4		35					4
Adjoint administratif 1ère cl	C	5		35	1		35		6
Adjoint administratif 2ème cl	C	4		35					4
Adjoint administratif 2ème cl	C		1	32					1
Adjoint administratif 2ème cl	C		1	30					1
Adjoint administratif 2ème cl	C		1	17					1
FILIERE TECHNIQUE									
<u>Cadre d'emplois : techniciens</u>									
Technicien principal 1ère cl	B	1		35					1
<u>Cadre d'emplois : Agents de Maîtrise</u>									
Agent de maîtrise principal	C	3		35					3
Agent de maîtrise	C	3		35					3
<u>Cadre d'emplois: Adjoints techniques</u>									
Adjoint technique principal 1ère cl	C	2		35					2
Adjoint technique principal 1ère cl	C		1	28					1
Adjoint technique principal 2ème cl	C	9		35					9
Adjoint technique 1ère cl	C	1		35					1
Adjoint technique 2ème cl	C	18		35					18
Adjoint technique 2ème cl	C		1	29,5					1
Adjoint technique 2ème cl	C		1	18					1
Adjoint technique 2ème cl	C					1	16,82		1
Adjoint technique 2ème cl	C					1	4,28		1
Adjoint technique 2ème cl	C					1	8		1
Adjoint technique 2ème cl	C					1	8,75		1
Adjoint technique 2ème cl	C					1	30		1
Adjoint technique 2ème cl	C					1	17		1
Adjoint technique 2ème cl	C					1	15		1
Adjoint technique 2ème cl	C					1	4,75		1
Adjoint technique 2ème cl	C							1	
Adjoint technique 2ème cl	C		1	31					1
Adjoint technique 2ème cl	C		1	33					1
Adjoint technique 2ème cl	C		1	20,75					1
Adjoint technique 2ème cl	C		1	17,5					1
Adjoint technique 2ème cl	C		1	27					1
Adjoint technique 2ème cl	C					1	20		1

FILIERE ANIMATION										
<u>Cadre d'emplois : animateurs</u>										
Animateur principal 1ère cl	B	1		35						1
<u>Cadre d'emplois : adjoints d'animation</u>										
Adjoint d'animation 1ère cl	C	1		35						1
Adjoint d'animation 2ème cl	C	2		35						2
Adjoint d'animation 2ème cl	C		2	11						2
Adjoint d'animation 2ème cl	C		1	17						1
Adjoint d'animation 2ème cl	C					3	14,13			3
Adjoint d'animation 2ème cl	C					1	17			1
Adjoint d'animation 2ème cl	C					1	26,75			1
Adjoint d'animation 2ème cl	C					1	4			1
Adjoint d'animation 2ème cl	C					1	5,25			1
Adjoint d'animation 2ème cl	C					1	11			1
Adjoint d'animation 2ème cl	C								1	
Adjoint d'animation 2ème cl	C					1	2,36			1
Adjoint d'animation 2ème cl	C								1	
Adjoint d'animation 2ème cl	C					1	14,51			1
<u>FILIERE CULTURELLE</u>										
<u>Cadre d'emplois : adjoints du patrimoine</u>										
Adjoint de patrimoine 2ème cl	C		2	24						2
<u>FILIERE MEDICO-SOCIALE</u>										
<u>Cadre d'emplois : éducateurs jeunes enfants</u>										
Educateur jeunes enfants	B	3		35						3
<u>Cadre d'emplois : auxiliaires de puériculture</u>										
Auxiliaire de puériculture 1ère cl	C	1		35						1
Auxiliaire de puériculture principal 2ème cl	C	3		35						3
<u>Cadre d'emplois : agents sociaux</u>										
Agent social 1ère cl	C		1	32						1
Agent social 1ère cl	C		1	30						1
Agent social 2ème cl	C		2	35						2
Agent social 2ème cl	C		1	31,5						1
Agent social 2ème cl	C		2	28						2
Agent social 2ème cl	C		1	16						1
<u>Cadre d'emplois : ASEM</u>										
Agent spé. Principal 2ème cl	C		1	21,5						1
Agent spé. 1ère cl	C		1	27						1
TOTAL BUDGETAIRE		69	26			8	22		6	125

Autres emplois non permanents, occasionnels ou saisonniers		
Grade	Ouverts	Pourvus
Adjoint technique 2ème cl (délibération 2013.01.10)	3	3
Adjoint d'animation 2ème cl (délibération 2013.01.10)	6	6
CAE-CUI ou contrat d'avenir (délibération 2013.03.05)	2	1
Apprenti(délibération 2013.09.03)	1	1
Rédacteur (développeur économique) délibération 2013.06.12	1	1

Lalinde, le 28 mai 2014

le Président



Christian ESTOR